



PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES REQUÊTES ET DES PLANTES FORMULÉES PAR DES CITOYENS

Adoption de la procédure : 24 août 2021

Résolution : 2021-08-271

Publication : 2021-08-26

ATTENDU QU'É	la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite se doter d'une procédure de traitement des plaintes et des réclamations formulées par des citoyens.
ATTENDU QU'É	la Municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé, approuvé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que la présente procédure soit adoptée.

1. PRÉAMBULE

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. OBJECTIF DE LA PROCÉDURE

Cette procédure vise à assurer un traitement équitable et dans un délai raisonnable des requêtes et des plaintes formulées auprès de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur par des citoyens.

Elle vise également à outiller les fonctionnaires et employés municipaux dans le traitement des requêtes et des plaintes formulées par des citoyens.

3. INTERPRÉTATION

Aux fins de cette procédure, les mots et expressions suivants signifient :

Casus : Événement, situation, service, parole, geste, attitude, infraction ou autres qui constituent l'objet de la requête ou de la plainte formelle.

Conseil : Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur.

Formulaire de plainte : Formulaire officiel pour le dépôt d'une plainte formelle, disponible sur le site Internet de la municipalité ou au bureau municipal et devant être rempli et signé par le requérant, puis transmis à la municipalité.

Municipalité : Désigne la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.